

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210316-06-DE
Date de télétransmission : 24/03/2021
Date de réception préfecture : 24/03/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 16 MARS 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	11	11 + 1 pouvoir

Date de convocation 10 mars 2021

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à dix-huit heures, le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Laurent TROGRIC**, Président.

Présents : **Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC.**

Absents : **Ludovic LEGGERI.**

Représentés : **Sébastien POINT par Laurent TROGRIC.**

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de signer l'accord-cadre passé en groupement de commande pour la fourniture et la pose de signalisation verticale, horizontale et signalétique du parc d'activités

N° de délibération : 6

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	12	12	0	0	0

Rapporteur : M. MAXANT

Dans le cadre de sa compétence « Voirie », la Communauté de Communes du Bassin de Pompey est en charge de la signalisation horizontale et verticale sur les voiries d'intérêt communautaires, ainsi que sur la signalétique du parc d'activités.

Les communes du Bassin de Pompey ont par ailleurs des besoins propres et complémentaires de signalétique sur les espaces non gérés par la Communauté de Communes.

Dans un souci de cohérence et afin d'optimiser l'achat public dans ce domaine, un groupement de commande a été créé entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et 11 communes du Bassin de Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a été désignée coordonnateur du groupement pour l'ensemble des marchés passés pour la réalisation de ces opérations.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande comprenant 3 lots :

- Lot 01 : Fourniture et pose de signalisation verticale ;
- Lot 02 : Fourniture et pose de signalisation horizontale ;
- Lot 03 : Fourniture et pose de la signalétique du parc d'activités (*ne concerne que la Communauté de Communes du Bassin de Pompey*).

Le montant maximum pour la durée du marché est de 1 500 000 € TTC.

Le montant estimatif par lot est le suivant :

- Lot 1 : 57 791 € HT par an, soit 231 164 € HT sur 4 ans
- Lot 2 : 109 847 € HT par an, soit 439 388 € HT sur 4 ans
- Lot 3 : 34 685 € HT par an, soit 138 740 € HT sur 4 ans

Il vous est demandé d'autoriser la signature de l'accord-cadre de fourniture et pose de signalisation selon les termes évoqués ci-dessus.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 08 mars 2021,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre de fourniture et pose de signalisation pour le lot 1 – fourniture et pose de signalisation verticale avec la société suivante :

- SIGNATURE

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre de fourniture et pose de signalisation pour le lot 2 – fourniture et pose de signalisation horizontale avec la société suivante :

- SIGNATURE

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre de fourniture et pose de signalisation pour le lot 3 – fourniture et pose de signalétique du parc d'activités avec la société suivante :

- SIGNATURE

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC